

**PART 21J : ORGANISMES DE CONCEPTION**

Extension à la réglementation étatique (FRA 21J) et militaire européenne (EMAR 21J)

**But**

Cette formation permet aux auditeurs de comprendre les exigences auxquelles doivent répondre les organismes de conception pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits (moteurs ou hélices), pièces et équipements associés.

La formation s'orientera vers une présentation et une analyse détaillée des exigences relatives aux agréments d'organismes de conception. Elle sera ensuite illustrée par une description pratique des processus clés de certification en conception.

**Esprit Général**

Les formations :

AED 054 - PART 21 J : organismes de conception - Extension au FRA 21 J et EMAR 21 J

AED 055 - PART 21 G : organismes de production - Extension au FRA 21 G

AED 056 - PART M : maintien de la navigabilité des aéronefs - Extension au FRA M

AED 057 - PART 145 : organismes de maintenance - Extension au FRA 145

sont relatives aux réglementations appliquées aux agréments d'organisations travaillant dans le domaine civil (EASA) ou dans le domaine militaire/étatique (FRA 21 / EMAR 21). L'intérêt de ces formations réside dans leur caractère obligatoire dans l'industrie aéronautique européenne.

La formation consiste en une présentation et une analyse détaillée des exigences relatives aux agréments d'organismes de conception. Elle est ensuite illustrée par une description pratique des processus clés de certification en conception.

**Prérequis****Niveau du stage : Base**

Ce stage s'adresse à tous, ingénieurs, techniciens et cadres, sans formation préalable au domaine traité

**Durée et emploi du temps**

Le stage dure 1 jour (7 heures)

**Philippe LECORNU**

Conseil et formation en certification et navigabilité

**Date**

TOULOUSE 23 Avril 2024

Catalogue Complet  
des formations\* [Conditions Générales](#)

## Sommaire

- Exigences /paramètres de l'agrément d'organisme de conception PART- 21 J, spécificités FRA 21 J et EMAR 21 J
  - Éligibilité
  - Demande et délivrance d'agrément d'organisme de conception
  - Système d'assurance conception et changements du système d'assurance conception
    - La gestion du système : comment garantir que la conception respecte la base de certification
    - Comment s'assurer que ses responsabilités sont correctement assumées
    - Les moyens et méthodes faisant l'objet de procédures écrites
    - Le suivi des sous traitants
  - Données: le Manuel d'Organisme de Conception (DOM)
    - Contenu
    - Mise à jour
    - Procédures
  - Expérience et qualifications du management et des signataires autorisés
  - Le bureau de navigabilité : mission, activités, indépendance
  - Termes de l'agrément et changements
  - Durée et maintien de la validité
  - Privilèges
  - Obligations du titulaire
- Processus de certification pour la conception
  - Certification de type (TC, STC)
  - Modifications (classification, approbation)
  - Service Bulletins (rédaction, approbation)
  - Réparations (classification, approbation)

Version anglaise programmable à la demande

Pour faire une demande

Bulletin d'inscription

\* [Conditions Générales](#)